



### Pénalisation des relations entre personnes du même sexe

Dans 76 pays au moins, des lois discriminatoires pénalisent les relations homosexuelles privées ou relations sexuelles entre adultes consentants du même sexe, exposant des millions d'individus à des risques d'arrestation, de poursuites et d'emprisonnement – et même, dans au moins cinq pays, à la peine capitale.

La pénalisation d'un comportement homosexuel entre adultes consentants constitue une violation du droit à la vie privée et du droit à la non-discrimination, qui sont l'un et l'autre protégés en vertu du droit international, et place les Etats en infraction patente de l'obligation de protéger les droits fondamentaux de tous les individus, indépendamment de leur orientation sexuelle et leur identité de genre.

Ces lois interdisent en règle générale certaines formes d'activité sexuelle ou toute intimité ou activité sexuelle entre des personnes du même sexe. Dans certains cas, le libellé de la loi est flou ou imprécis, parlant par exemple de « débauche » ou d'atteintes à la « moralité » ou à « l'ordre de la nature ». Certains Etats pénalisent plus particulièrement les comportements homosexuels entre hommes, tandis que d'autres les interdisent aussi bien entre hommes qu'entre femmes.

Le plus souvent, ces lois ont été héritées du régime colonial : imposées aux pays concernés pendant le XIXe siècle par les puissances coloniales de l'époque. C'est ainsi que les lois utilisées pour punir les homosexuels en Afrique et dans les Caraïbes avaient été écrites à Londres pendant l'époque victorienne.

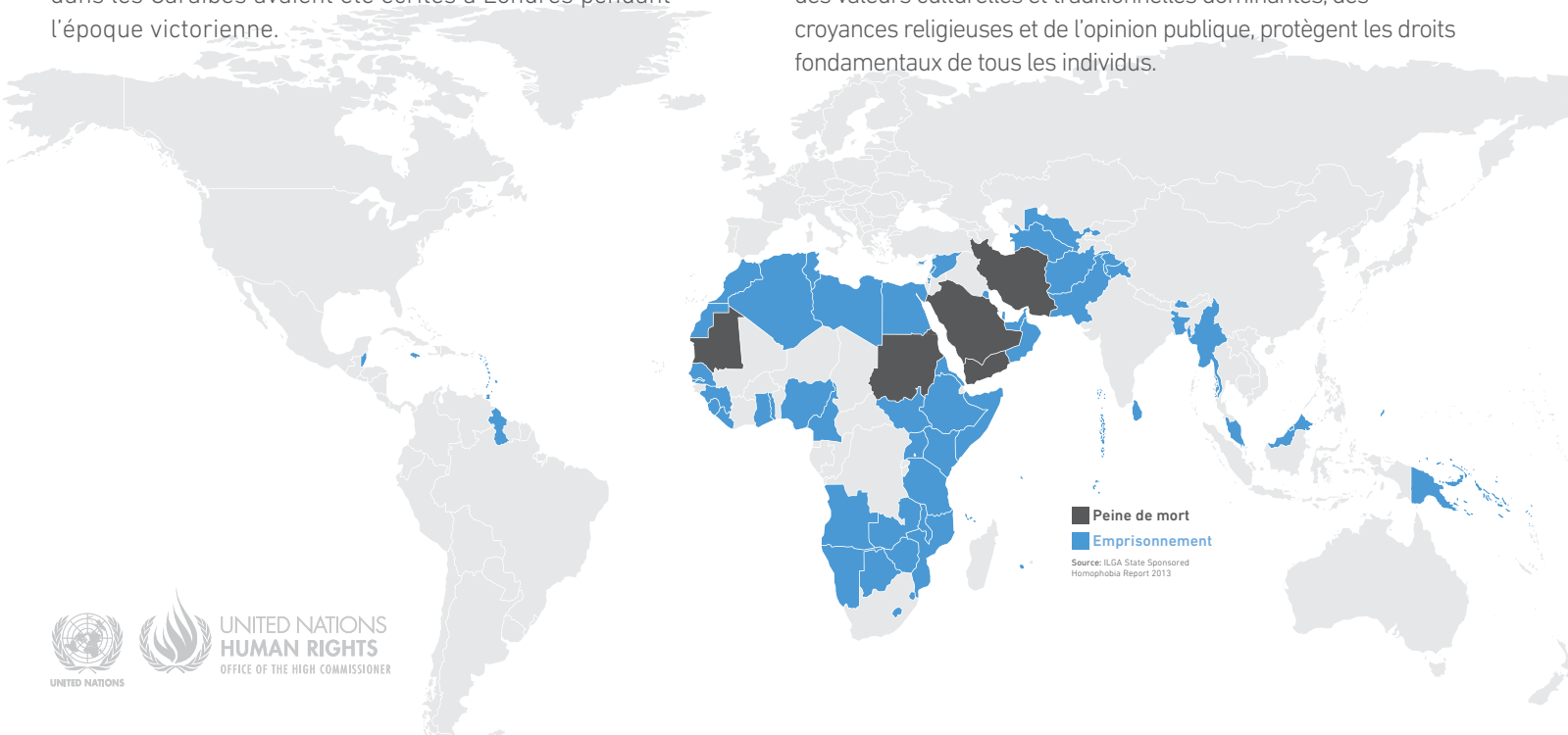
### Que dit le droit international concernant la pénalisation?

En 1994, dans l'affaire Toonen c. Australie, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a confirmé que les lois qui pénalisaient l'homosexualité enfreignaient le droit à la vie privée et le droit d'être à l'abri de la discrimination, en infraction avec les obligations juridiques des Etats en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Là où ces lois sont appliquées, elles peuvent aussi conduire à des violations du droit de ne pas être soumis à des arrestations et détentions arbitraires.

Par ailleurs, les Etats qui punissent par la peine capitale des relations homosexuelles entre adultes consentants commettent une violation du droit à la vie consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. La peine capitale est le châtiment que la loi prévoit pour des délits liés à l'homosexualité dans certains pays (Arabie saoudite, Iran, Mauritanie, Soudan et Yémen), et elle peut être appliquée par des tribunaux religieux dans certaines régions de la Somalie et du Nigéria.

A maintes reprises, les partisans de la pénalisation n'ont pas réussi à convaincre le Comité des droits de l'homme que cette méthode offre une solution « raisonnable » et « proportionnée » à toute prétendue menace contre la santé et le bien publics. Au contraire, le Comité a souligné l'effet délétère de la pénalisation sur la santé publique, y compris dans le contexte de la prévention et du traitement du VIH (voir plus bas).

Si les pays ont des cultures et des traditions différentes, et si les comportements publics varient considérablement, l'importance accordée à l'universalité dans le domaine du droit international des droits de l'homme exige que tous les Etats, indépendamment des valeurs culturelles et traditionnelles dominantes, des croyances religieuses et de l'opinion publique, protègent les droits fondamentaux de tous les individus.



## Conséquences de la pénalisation

L'Organisation des Nations Unies s'est souvent inquiétée de la pénalisation des relations entre personnes du même sexe. La pénalisation n'enfreint pas seulement les droits fondamentaux, mais elle confère une légitimité aux préjugés de la société en général et expose les citoyens à des manifestations de haine, à des abus policiers, à la torture et à la violence domestique.

Comme l'ont montré l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), la pénalisation a également un effet désastreux sur la santé publique, notamment sur les efforts réalisés pour enrayer la propagation du VIH. Elle peut par exemple dissuader les personnes les plus menacées d'infection de se soumettre à des examens et de suivre un traitement par crainte d'être considérées comme des délinquants. Elle peut aussi mettre en danger les personnes qui défendent les droits fondamentaux des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) en les exposant à des agressions et à des mesures d'intimidation.

La pénalisation favorise en outre la discrimination à l'égard des personnes dont l'habillement ou le comportement remettent en question les normes sexuelles traditionnelles. Il y a eu de nombreux cas d'individus arrêtés ou agressés en raison de leur habillement, de leurs traits particuliers et de leur manière de parler.

L'existence d'une homophobie et d'une transphobie généralisées ne rend que plus urgente la nécessité pour les gouvernements de s'acquitter de leur obligation juridique de protéger les LGBT contre la violence et la discrimination. L'abrogation des lois qui pénalisent les relations entre personnes du même sexe et d'autres lois qui servent à punir les LGBT représente une étape importante dans la lutte contre les préjugés et la protection de vies humaines.

## Mesures à prendre

*Etats:*

- » Abroger les lois qui pénalisent les relations homosexuelles entre adultes consentants et autres lois utilisées pour réprimer les individus en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre en violation des normes internationales des droits de l'homme.
- » Libérer tous les individus actuellement en détention en raison de leur relations homosexuelles entre adultes consentants.
- » Au besoin, revoir les lois relatives à l'âge de consentement afin que cet âge soit le même pour les rapports homosexuels et pour les rapports hétérosexuels.
- » Veiller à ce que les individus ne soient pas soumis à des examens médicaux dégradants destinés à établir leur orientation sexuelle.

*Vous-même, vos amis et d'autres individus peuvent aussi changer les choses:*

- » Intervenez lorsque des personnes de votre entourage sont arrêtées ou emprisonnées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.
- » Si vous vivez dans un Etat qui persiste à pénaliser l'homosexualité, écrivez à votre gouvernement et/ou aux législateurs pour leur demander instamment de procéder aux réformes nécessaires pour que la législation nationale soit conforme aux normes internationales des droits de l'homme qui interdisent la pénalisation des relations homosexuelles privées entre adultes consentants. Ecrivez aux journaux et participez à des débats en ligne afin d'exprimer votre appui en faveur des réformes.
- » Si vous-même, des amis à vous ou des membres de votre famille sont arrêtés ou détenus parce que soupçonnés de relations homosexuelles entre adultes consentants, ayez recours aux procédures spéciales des droits de l'homme de l'ONU en adressant un courrier électronique à l'adresse [urgent-action@ohchr.org](mailto:urgent-action@ohchr.org).